



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE	Décision 21/11/2023 N° DGS/2023/109

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le 10 octobre 2023, la Société DEMOSTEN a détérioré lors d'une manœuvre avec son camion un arbuste, propriété de la commune, sis avenue de l'Europe à Luynes,

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer cet arbuste,

CONSIDÉRANT le devis d'un montant de 52.12€ TTC établi par le Centre Technique Municipal pour le remplacement de ce végétal,

DÉCIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnisation de 52.12 € versée par la Société DEMOSTEN mise en cause dans ce sinistre, correspondant au remplacement d'un arbuste de type « Daphnée odora Aureomarginata » et de la main d'œuvre, planté sur l'ilot sis avenue de l'Europe à Luynes.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville.

Fait à LUYNES, le 21 novembre 2023

Le Maire,



 Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 30 NOV. 2023

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 30 NOV. 2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20231121-DGS_2023_109-AR

